

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, à Québec le 16 mai 2013 à 10 h.

Sont présents :

M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec
M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. François Picard, membre du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2013-53

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Ajouter le point 4 DG)3 : Politique québécoise de mobilité durable
- ✓ Ajouter le point 4 DG)4 : Projet de loi 36 – Loi sur la Banque de développement économique de Québec

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2013

Résolution n° E-2013-54

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité

Rémunération des cadres

Résolution n° E-2013-55

- Corriger la classe d'échelle de traitements du secrétaire et du trésorier et adjoint à la direction générale pour porter celle-ci de classe 4 à la classe 3.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Gestion de la performance

Résolution n° E-2013-56

- Accorder au directeur général un boni de rendement de 6 % prévu à la politique de gestion de la performance pour l'année 2012-2013.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Politique québécoise de mobilité durable

Résolution n° E-2013-57

- Désigner M. François Picard pour représenter la Communauté métropolitaine de Québec sur les panels de consultation du 27 mai, et lors de la consultation du 28 mai, notamment lorsqu'il sera question du transport adapté;
- Confier le mandat à la Direction générale de préparer en collaboration avec les composantes, un mémoire en réaction à la politique québécoises de mobilité durables en vue du conseil du 20 juin et de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD) du 21 juin prochain.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Projet de loi 36 – Loi sur la Banque de développement économique du Québec

Résolution n° E-2013-58

Considérant que le projet de loi 36 – *Loi sur la Banque de développement économique du Québec* reconnaît le principe d'une planification intégrée en matière de stratégie de développement économique à l'échelle d'un territoire métropolitain.

Considérant l'existence d'outils métropolitains de planification et de coordination sur le territoire de la région métropolitaine de Québec.

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec estime qu'il est important d'intervenir afin de favoriser l'intégration des stratégies économiques des régions administratives sur chacune des rives dans un souci de favoriser la synergie et le partenariat.

Il est résolu de demander que l'article 8 du projet de loi soit modifié conformément au texte suivant (les ajouts étant en caractère gras) :

8. La Banque, conformément aux orientations prévues dans son plan stratégique, s'assure d'avoir un établissement et de pouvoir intervenir dans toutes les régions administratives du Québec.

Elle doit élaborer, en collaboration avec les municipalités régionales de comté qui, conformément à l'article 91 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (chapitre M-30.01), confient l'exercice de leur compétence en cette matière à un centre local de développement, une stratégie de développement économique pour chacune de ces régions.

La Banque doit également élaborer une stratégie de développement économique pour la métropole **et pour la région métropolitaine de Québec** qui doit intégrer les éléments des stratégies de développement économique relatifs à la partie du territoire d'une région administrative située sur celui de la métropole **et sur celui de la région métropolitaine de Québec et qui doit tenir compte des outils métropolitains de planification en vigueur sur ces territoires.**

Les stratégies de développement économique pour la métropole, **pour la région métropolitaine de Québec** et pour la région administrative de la Capitale-Nationale sont élaborées en collaboration avec les organismes déterminés par le gouvernement.

Le territoire de la métropole est celui décrit à l'annexe A de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1). **Le territoire de la région métropolitaine de Québec est celui décrit à l'annexe A de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec (chapitre C-37.02).**

Les stratégies de développement économique régionales et métropolitaines sont soumises au ministre.

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Services professionnels – soutien à la mise en œuvre du nouveau système de classement

Résolution n° E-2013-59

- Autoriser la Direction générale à octroyer un contrat à la firme Strategid afin de poursuivre la mise en place du système de gestion intégrée des documents pour un montant de 10 527 \$ (taxes en sus).

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Certificat trésorerie : CT-2013-17

Responsable : Secrétariat

Adoptée à l'unanimité

Refonte du site Internet de la CMQ – Appel d'offres

Résolution n° E-2013-60

- Autoriser le secrétaire à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la refonte du site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec;
- Autoriser le secrétaire à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Demande d'avis du MAMROT sur le projet de règlement adopté par la résolution CR 45-03-2013 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Marc-des-Carières aux fins de permettre l'expansion du parc industriel

Résolution n° E-2013-61

- Informer le ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire et des Transports que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° CR-45-03-2013 de la MRC de Portneuf n'ont pas d'impact métropolitain.
- Rappeler au ministre l'importance de favoriser la création de milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs comme le préconise le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) dans sa stratégie n° 5.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Réalisation d'un relevé sanitaire des installations septiques autonomes – Appel d'offres

Résolution n° E-2013-62

- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser un relevé sanitaire des installations septiques autonomes;
- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ – Appel d'offres

Résolution n° E-2013-63

- Considérant le prix estimé par la Direction générale pour la production d'images numériques couleur aéroportées et la réalisation d'une orthophotographie pour le territoire de la CMQ.
- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat la production d'images numériques couleur;
- Autoriser le secrétaire de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 16 mai 2013

Responsable : Géomatique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2013-64

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 16 mai 2013 contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 30 avril 2013 (période 4);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 mai 2013

Responsable : Trésorerie

PROCÈS-VERBAL

-6-

Bordereau d'information

Le bordereau d'information en date du 16 mai 2013 est déposé aux membres du comité exécutif.

Les résolutions E-2013-53 à E-2013-64 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) FRANÇOIS PICARD
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE